



**Rapport sur la prise en  
compte des critères  
ESG\* dans les  
investissements**

\* Environnement, Social, Gouvernance

**m.b.a**  
MUTUELLE

## INTRODUCTION

---

Le décret d'application de l'alinéa 6 de l'article 173 de la loi de Transition Energétique et Ecologique (TEE) prévoit des obligations de reporting extra financier pour les investisseurs institutionnels telles que les mutuelles.

Le rapport, répondant à l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, comporte les informations suivantes :

- La gestion des placements financiers et immobiliers de MBA Mutuelle
- La démarche générale de MBA Mutuelle en matière de prise en compte des critères ESG

## LA GESTION DES PLACEMENTS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

---

Dans le cadre de ses activités d'assurance de frais de soins de santé, MBA Mutuelle détient des actifs financiers et immobiliers pour un montant de 105 millions d'euros au 31 décembre 2024 (y compris la trésorerie).

Les placements sont gérés pour faire face aux engagements techniques de la mutuelle vis-à-vis de ses adhérents, assurer sa solidité, sa pérennité et contribuer à sa performance économique sur le moyen-terme.

Les investissements financiers et immobiliers de MBA Mutuelle sont encadrés par une stratégie de placements proposée annuellement par une commission finance avant d'être validée par le Conseil d'administration. Cette commission finance est chargée de :

- Définir le profil de risque de la mutuelle
  - Définir une allocation d'actifs par type d'investissement (en %)
  - Proposer les grandes orientations financières relatives à la politique de placement (limitations, interdictions, règles d'investissements...)
  - Faire des recommandations au Conseil d'Administration
- Suivre le profil de risque défini
  - Veiller au respect des allocations d'actifs
  - Faire une revue des différents types de placements (actions, obligations, SICAV, etc.)
- Passer en revue le reporting financier
  - Suivi des ratios clés

Les règles de gestion concernant les cibles et les limites d'allocation par grande classe d'actifs (Poche sécuritaire / Poche dynamique, Court-terme / Moyen-terme, OPC / Livrets / Obligations / Actions / Produits structurés / Immobiliers / ...), et celles concernant la sélection des émetteurs, sont actuellement déterminées principalement par des critères économiques et financiers.

Les critères financiers sont définis pour satisfaire et garantir le strict respect de la politique de gestion des risques interne et les niveaux d'appétence fixés par les instances de gouvernance, en conformité avec la réglementation Solvabilité 2.

La gestion financière et immobilière actuellement mise en œuvre par MBA Mutuelle s'appuie sur une approche mixte entre la sélection en directe et une gestion déléguée à un mandataire de gestion (24% des placements au 31 déc. 2024), pour permettre une optimisation de la diversification financière de la mutuelle vers des catégories d'instruments nécessitant une expertise spécifique.

L'approche de gestion d'actifs mise en œuvre par MBA Mutuelle lui permet de maîtriser et de piloter plus efficacement l'allocation et la sélection d'actifs dans le strict respect de ses budgets de risques, tout en disposant de moyens d'analyse et de gestion adaptés aux enjeux et aux risques de cette activité.

Pour cela, une articulation permanente est assurée entre la Direction Administrative et Financière et la Direction Risques, Contrôle Interne et Qualité, tant au niveau de la comitologie (commission finance, comité des risques, comité d'audit), qu'au niveau opérationnel afin d'assurer une maîtrise et un pilotage des risques financiers au niveau de la Direction Générale et des instances de gouvernance (commission finance, comité d'audit, Conseils d'administration).

# LA DEMARCHE GENERALE DE PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG

---

- **Une démarche ISR affirmée dans les placements financiers**

Le conseil d'Administration de MBA Mutuelle a réaffirmé en 2024, à travers sa politique de placements, que celle-ci devait être en cohérence avec ses valeurs. Les valeurs qui guident l'activité de MBA Mutuelle sont l'engagement, la simplicité et la responsabilité.

En tant qu'investisseur institutionnel, MBA Mutuelle se doit d'agir au mieux des intérêts de ses adhérents, mais également de l'intérêt général et des grands objectifs de la société. En particulier, MBA Mutuelle estime que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent influencer sur la performance à long terme de ses placements et participent au développement équilibré et soutenable de l'économie.

MBA Mutuelle a donc souhaité mettre en œuvre une démarche permanente, pragmatique et progressive qui s'inscrit dans la durée, et s'engage à agir pour elle-même et auprès de ses partenaires pour favoriser l'investissement responsable.

Ainsi, des indicateurs extra-financiers sont observés et pris en compte de manière régulière afin d'enrichir les analyses et études financières opérées lors de la sélection des émetteurs et des actifs, ce, en complément des critères d'évaluation économiques et financiers classiques.

Tels que définis dans la politique financière de MBA Mutuelle, il s'agit notamment :

- De considérer les critères dans le choix de ses partenaires, gérants et titres dans lesquels elle investit en matière d'Environnement, de pratiques Sociales et de Gouvernance (critères dits ESG),
- De favoriser l'économie réelle dont l'économie sociale est partie prenante,
- De privilégier des entreprises présentes sur le territoire géographique historique de la mutuelle, répondant aux enjeux du développement durable et à des thèmes sociaux, environnementaux ou des valeurs en cohérence avec les valeurs de la mutuelle.

- **Les actions en matière de mesure de transition énergétique**

MBA Mutuelle a d'ores et déjà pris plusieurs initiatives liées aux enjeux de développement durable et dans le domaine de la transition énergétique :

- Réalisation de diagnostics de performance énergétique pour une partie des immeubles d'exploitation et de placements. Ces diagnostics ont permis de mesurer la qualité structurelle et d'usage des immeubles et de réaliser ou d'envisager, selon les sites, la mise en œuvre de travaux d'optimisation, dans le cadre des rénovations planifiées de ces actifs.
- Mise en œuvre de nouvelles techniques de construction pour le nouveau siège de MBA Mutuelle, en privilégiant l'utilisation de matériaux beaucoup plus efficaces sur le plan énergétique, acoustique et en termes de confort d'usage pour les salariés.
- Concrétisation de l'engagement sociétal de la mutuelle à travers la diversification des placements de la mutuelle sous forme de dettes privées et/ou de prises de participations dans des sociétés locales de notre territoire, favorisant ainsi l'économie circulaire.

- Concrétisation de l'engagement environnemental de la mutuelle à travers des placements « verts » tels que des « Green bond », des parts de SCPI prônant une politique d'engagement environnementale et énergétique (stratégie d'acquisition et de gestion des immeubles intégrant la performance énergétique, anticipant l'évolution des réglementations environnementales et visant à répondre aux attentes des locataires en matière de confort, d'usages et de maîtrise des charges).
- Engagement dans une démarche écoresponsable de gestion durable des déchets de MBA Mutuelle afin d'assurer leur recyclage et de réduire son empreinte carbone, notamment grâce à la mise à disposition de bacs de recyclage sur les différents sites de la mutuelle. En effet, chaque année en France, ce sont 130 kilos de déchets qui sont produits par chaque collaborateur d'une entreprise.

## • Le recyclage chez mBa mutuelle •

En 2024, nous avons recyclé \_\_\_\_\_



**768.08 kg**  
de papiers



**11.3 kg**  
de bouteilles  
plastiques



**17.2 kg**  
de piles



**7.3 kg**  
de mégots



**45.6 kg**  
de cartons

soit l'équivalent de \_\_\_\_\_



**224**  
ramettes  
de papier



**189**  
boîtes  
à chaussures



**17**  
pulls  
polaires

soit l'économie de \_\_\_\_\_



**14 615 m<sup>3</sup>** d'eau  
soit l'équivalent de 3.5 piscines olympiques



**8.5 MWh**  
d'énergie  
électrique



**0,07 tonne**  
de CO<sub>2</sub>



**09 arbres**  
épargnés



**1.16 tonnes**  
d'énergie fossile